



LES **NOUVEAUTÉS**
EN MATIÈRE
DE **SÉCURITÉ**



Chères Raphaëloises, chers Raphaëlois,

Albert Einstein l'évoquait déjà au début du siècle dernier, « *l'Homme et sa sécurité doivent constituer la première préoccupation de toute aventure* ». Je partage son analyse car je suis convaincu que la sécurité est le premier des droits de l'Homme.

En tant que maire, avec le concours du premier adjoint Pierre Cordina, ancien commissaire divisionnaire, j'ai fait de la sécurité le premier de mes devoirs. Dans ce cadre, j'ai souhaité développer trois nouveaux outils qui me semblent indispensables, en maintenant les moyens matériels et humains existants.

Le rappel à l'ordre est une garantie que même les plus petits actes d'incivisme reçoivent une réponse appropriée, il permet d'agir rapidement et limite les actes de délinquance. La première session de rappel à l'ordre a eu lieu fin janvier 2018.

Depuis le mois de mars 2018, j'ai également mis en place une brigade de l'environnement. Cette brigade est en charge de lutter contre les actes d'incivilités en la matière par une action d'information et de sensibilisation mais aussi par une verbalisation.

Enfin, le dernier outil que j'ai souhaité développer, le plus important à mon sens, est la vidéoprotection, dont une ville moderne ne peut plus se passer. Cet outil permet de gagner en réactivité, de mieux allouer nos forces de police et facilite, pour la police nationale, la résolution d'un certain nombre d'actes délictueux. Elle est en cours de développement et sera opérationnelle cette année.

Ces trois outils doivent permettre d'améliorer la sécurité des Raphaëlois, ils ont été développés en l'espace d'une année, à moyens constants.

Contribuer à l'amélioration de la sécurité des Raphaëlois, sans dépenser plus, c'est l'un des engagements que je prends devant tous les Raphaëlois, devant vous.

Votre Maire

Frédéric Masquelier

LA *Vidéoprotection*

LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL EST UNE VILLE SÛRE, L'UNE DES PLUS SÛRES DE FRANCE SELON DE NOMBREUX RAPPORTS. APRÈS CANNES, LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL EST AUSSI LA VILLE DE FRANCE QUI A LE PLUS GRAND NOMBRE DE POLICIERS MUNICIPAUX PAR HABITANT. DES POLICIERS COMPÉTENTS, MOBILISÉS, ÉQUIPÉS ET RÉGULIÈREMENT FORMÉS. ELLE DOIT LE DEMEURER.



**UNE VILLE TRÈS GRANDE QUI
NÉCESSITE EN PERMANENCE
UNE MOBILISATION DES
FORCES DE POLICE**

La ville de Saint-Raphaël est aussi l'une des plus grandes villes de France par sa superficie. S'étendant sur 15 km de long et 10 km de large, Saint-Raphaël est deux fois plus grande que Lyon. Par ailleurs, la ville de Saint-Raphaël dispose de la deuxième plus grande côte de France après Marseille. L'étendue de la ville nécessite donc en permanence une optimisation de la présence des policiers municipaux pour couvrir et quadriller l'ensemble du territoire et offrir la même sécurité pour chaque habitant.

**RÉPONDRE AUX NOUVELLES
DEMANDES DE SÉCURITÉ
EN DÉVELOPPANT LA
VIDÉOPROTECTION**

Par ailleurs, les demandes locales de sécurité évoluent et la sécurité est aujourd'hui un élément essentiel de l'attractivité d'un territoire tant pour les résidents que pour les estivants. C'est dans ce contexte, que la ville a décidé de développer un système de vidéoprotection dans l'optique d'améliorer l'efficacité de la police municipale et nationale et de renforcer les suites données aux actes d'incivilités et de délinquances sur son territoire.



POUR MOINS DE 100 000 EUROS ET SANS EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES, LA VIDÉOPROTECTION VA ÊTRE DÉPLOYÉE DANS TOUT LE CENTRE-VILLE

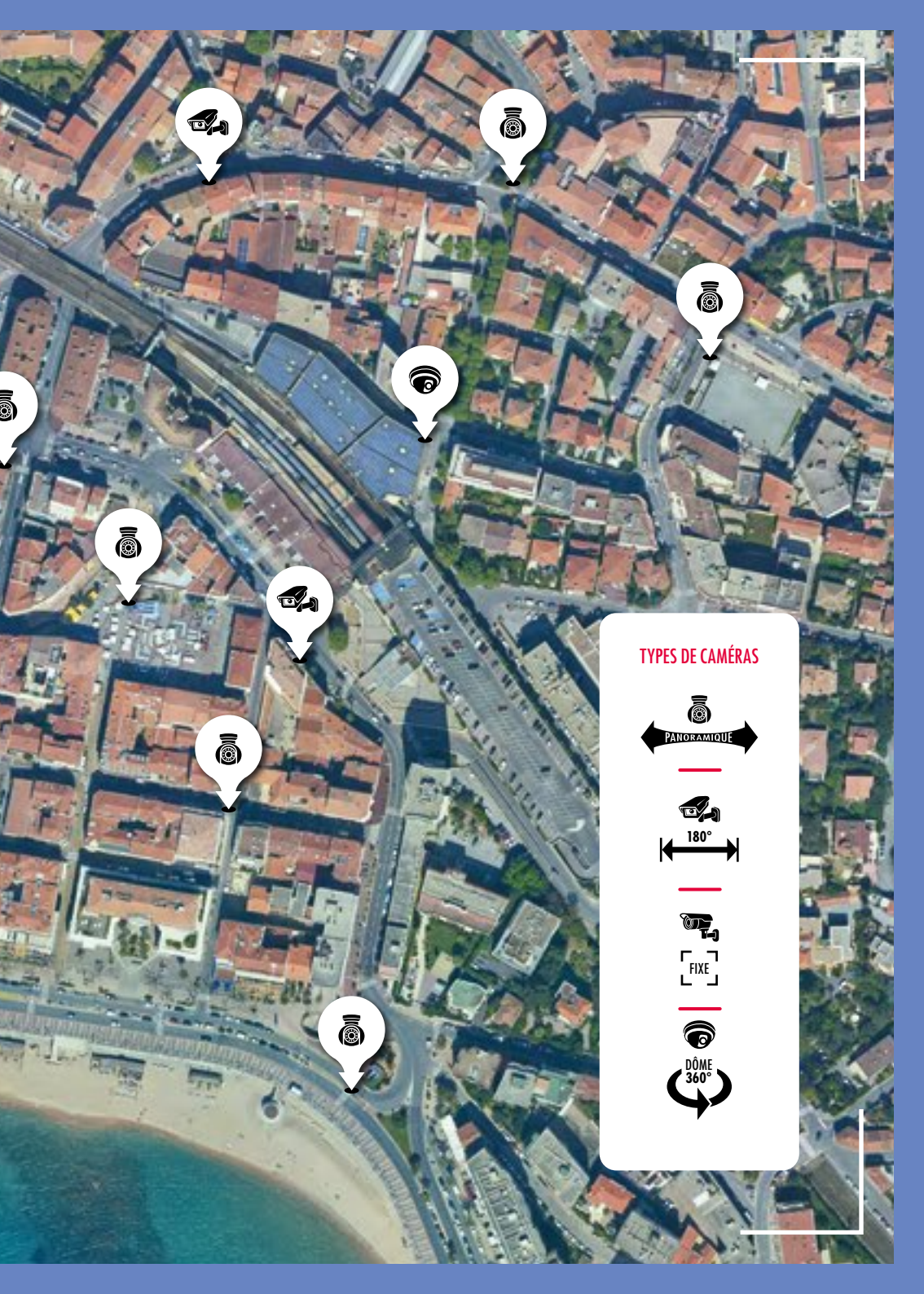
Afin de réduire les coûts du déploiement de la vidéoprotection, il a été prévu dans un premier temps de les installer dans les quartiers déjà pourvus de la fibre optique. Ainsi, les douze premières caméras de vidéoprotection seront installées dans le quartier centre: du Pédégal au boulevard Clemenceau.

L'objectif est clair: obtenir un important gain opérationnel sur cette zone pour mieux la sécuriser mais aussi pour répartir une partie des forces de polices sur d'autres secteurs. La vidéoprotection permet de multiplier la présence policière sur la commune sans avoir à multiplier le nombre d'agents sur le territoire. C'est ainsi qu'elle a été déployée à effectif constant. Au final, le coût de ces douze caméras et de la réorganisation du PC sécurité a été de moins de 90 000 euros soit moins de trois euros par habitant.

Une évaluation de l'efficacité du dispositif sera mise en place afin de savoir s'il a permis de réduire les actes délictueux et d'améliorer les suites données à ses actes afin de décider du déploiement de la vidéoprotection dans d'autres zones de la ville.



PLAN D'IMPLANTATION
de vidéoprotection



TYPES DE CAMÉRAS



LA BRIGADE DE L'ENVIRONNEMENT

une lutte efficace contre les incivilités

FAIRE DE SAINT-RAPHAËL, UNE VILLE TOUJOURS PLUS BELLE, TOUJOURS PLUS ACCUEILLANTE EST UN ENJEU MAJEUR DE SON ATTRACTIVITÉ. POUR QUE CE CADRE DE VIE SOIT TOUJOURS PLUS ACCUEILLANT ET PLUS AGRÉABLE, IL SE DOIT DANS UN PREMIER TEMPS D'ÊTRE TOUJOURS PLUS PROPRE. CELA PASSE PAR LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS, MÊME LES PLUS INFIMES : JETS DE PAPIERS OU DE CHEWING-GUM, ABANDON D'UN MÉGOT DE CIGARETTE, SORTIE DES POUBELLES OU DES ENCOMBRANTS À UNE MAUVAISE PÉRIODE, DÉJECTIONS CANINES NON RAMASSÉES, TAGS, DÉPÔTS D'IMMONDICE, TOUTES CES INCIVILITÉS NUISENT AU CADRE DE VIE ET À L'ENVIRONNEMENT.

Dans ce contexte, Frédéric Masquelier a impulsé la mise en place d'une brigade de l'environnement dès le premier trimestre 2018, il lui a confié trois missions majeures : surveiller, informer et sanctionner.

Pensée comme une brigade de terrain, la brigade de l'environnement peut dès lors constater tous les manquements aux règles, toutes les incivilités. Elle patrouille notamment dans les sites sensibles : le centre-ville, les centres de chaque quartier et les points d'apport volontaire de tri sélectif. Elle reçoit aussi les signalements réalisés par les citoyens vient le numéro vert : 08000 83 700. Avant la fin de l'année, les citoyens pourront également signaler un problème via l'application mobile de la ville.

Dans un premier temps, les agents de la brigade de l'environnement informent les personnes en infraction des risques encourus, ils rappellent les règles en vigueur. Dans un second temps, les agents sont habilités à verbaliser. Une grande campagne d'affichage a récemment rappelé à chacun les risques encourus, dans la plupart des situations, il s'agit d'une amende de 68 euros.



Garantir la sécurité à Saint-Raphaël, c'est aussi lutter contre les « petites » incivilités qui nuisent à la ville et au vivre-ensemble.

N° Vert 0 8000 83 700
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2018,
LES ACTIONS ONT TOUCHÉ :



68

Personnes sensibilisées
au dépôt de mégots de
cigarettes.



77

Personnes sensibilisées
aux déjections canines.



128

Personnes sensibilisées
au dépôt d'ordures,
cartons et encombrants.



LE RAPPEL À L'ORDRE

un outil pour lutter contre le sentiment d'impunité

OUTIL DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE, LE RAPPEL À L'ORDRE A ÉTÉ MIS EN PLACE EN JANVIER 2018 PAR FRÉDÉRIC MASQUELIER POUR LUTTER CONTRE LES ACTES MALVEILLANTS NE RECEVANT AUCUNE RÉPONSE JUDICIAIRE. UN OUTIL QUI RAPPELLE QUE TOUS LES ACTES INCIVILS DOIVENT ÊTRE SANCTIONNÉS.



Les séances de rappel à l'ordre fonctionnent de manière simple et très codifiée. Le rappelé à l'ordre, ainsi que ses tuteurs dans le cas où il s'agit d'un mineur, sont convoqués dans la salle du conseil municipal de la ville.

Dans la salle au côté du maire ou de son représentant Pierre Cordina, premier adjoint, siègent des membres du Parquet de Draguignan, des représentants de la police municipale et de la police nationale, ainsi que des représentants des services qui ont pu être concernés comme le service transport de la CAVEM par exemple.

Si le rappelé à l'ordre ne répond pas, ou s'il a déjà été convoqué par le passé, son dossier est immédiatement transmis au parquet de Draguignan pour qu'une suite judiciaire soit donnée à son dossier.

Dans les autres cas, la personne est entendue par l'assemblée et se voit ensuite rappeler la règle de la loi et les bonnes pratiques du vivre-ensemble. Il est, également, précisé au rappelé à l'ordre les risques encourus en cas de récidives ou de nouvel acte malveillant du même acabit.

Mis en place dans plusieurs communes, cet outil a prouvé son efficacité pour lutter contre les « petits » actes d'incivisme et le sentiment d'impunité.

Il a été instauré pour la première fois, le 31 janvier 2018 par Frédéric Masquelier qui souligne que *« cet outil cumulé aux autres formes d'actions, comme la mise en place de la brigade de l'environnement, doit permettre de réduire les faits d'incivilités : dégradation, dépôts sauvages, mégots, ... qui sont sources de désagréments au quotidien »*.

Deux séances de rappel à l'ordre ont déjà été organisées sous l'autorité de Pierre Cordina, premier adjoint, qui ont permis de traiter une douzaine de dossiers.

La solidarité

*sera au sommaire du prochain
« Supplément **Utile** » qui paraîtra
avec le magazine « Le lien »
de janvier-février 2019*



ÉDITION VILLE DE SAINT-RAPHAËL - DIRECTEUR DE PUBLICATION FRÉDÉRIC MASQUELIER, PHILIPPE BRIDOUX-MARTINET (co-directeur)
PHOTOGRAPHIES PATRICE TEXIER, MARLENE KUHN-OSIUS, B. THUMERELLE (DRONESWAY), ISTOCK, FOTOLIA, DR
RÉDACTION GRÉGORY BOZONNET - DIRECTION ARTISTIQUE, CONCEPTION NICOLAS PAQUETTE
IMPRESSION RICCOBONO OFFSET PRESSE, TIRAGE 30 000 EXEMPLAIRES - DISTRIBUTION ADREXO
MAIRIE DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL - 04 94 82 15 00 - <http://www.ville-saintraphael.fr>



PEFC 10-31-3162 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org